



METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250616-AP-057-412-25-2-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



ARRETE PORTANT AUTORISATION D'ENSEIGNE

Le Président de Metz Métropole,

VU la demande d'autorisation d'enseigne n° AP-057-412-25-0002 déposée le 03 juin 2025, par XL
ENSEIGNES

VU le projet situé 120 boulevard Saint-Symphorien à Longeville-les-Metz

VU l'objet de la demande :

- Installation de trois enseignes sur façade et d'une sur mât.

VU l'arrêté du Président de Metz Métropole en date du 05 novembre 2024 donnant délégation à
Monsieur Jean COMBELLES, Conseiller Délégué, dans le champ de la réglementation de la publicité
extérieure et de l'application du droit des sols,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 581-1 et suivants et R. 581-1 et suivants

VU le Règlement Local de Publicité intercommunal approuvé par délibération du Conseil Métropolitain
du 03 février 2025,

CONSIDERANT que le projet d'enseigne respecte l'ensemble des règles en vigueur s'appliquant à ces
dispositifs

ARRETE

Article 1^{er} : L'autorisation d'installer une enseigne sur l'immeuble situé 120 boulevard Saint-Symphorien
à Longeville-les-Metz est **accordée**

Article 2 : Les enseignes devront être éteintes au plus tard 1h après la fermeture de l'activité et pourront
être rallumées à la reprise de l'activité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un :

- Recours gracieux auprès de Monsieur le Président de Metz Métropole, dans le délai de deux mois
à compter de sa notification,



METZ MÉTROPOLE

EUROMÉTROPOLE DE METZ

MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1

T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu

- Recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut également être introduit à l'encontre de la décision expresse ou tacite rendue par Metz Métropole, à la suite d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de la notification de ladite décision. La décision tacite vaut rejet à l'issue d'un délai de deux mois, à compter de la date d'introduction du recours gracieux.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Moselle,
- Monsieur le Maire de la commune de Longeville-les-Metz

Fait à Metz, le 16 juin 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller Délégué

Jean COMBELLES
Maire de Vaux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'autorisation préalable

de nouvelle installation ☒
de remplacement ☐
de modification ☐



N° 14798*01

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1^{er} - art. L. 581-9 et L. 581-44, R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

03/06/25

Dossier transmis à

le ___/___/___

ABF ☐ préfet de région ☐

Numéro d'autorisation

AP-057-412-25-0002

Compléter la partie concernant le dispositif visé par la demande d'autorisation

Un imprimé ne peut concerner qu'un seul type de dispositif.

Lorsque plusieurs dispositifs du même type sont installés sur le même terrain, un seul imprimé peut être renseigné.

Lorsque plus de 3 enseignes sont installées pour une même activité, un second imprimé doit être renseigné.

1. Identité du déclarant projetant d'exploiter le dispositif

Vous êtes un particulier :

Madame ☐

Monsieur ☐

Nom

Prénom

Vous êtes une personne morale :

Dénomination XL ENSEIGNES

Raison sociale : SAS XL ENSEIGNES

N° SIRET

4 0 1 9 9 1 5 4 2

Forme juridique SAS

Représentant de la personne morale Madame ☐

Monsieur ☒

Nom

SIMON

Prénom

ALEXANDRE

2. Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro

Extension

Lieu-dit ou boîte postale

Voie

POLE D ACTIVITES TALANGE NORD

Code postal

5 7 5 2 5

Localité TALANGE

N° de téléphone

0 6 5 9 5 5 8 0 9 2

N° de télécopie

Adresse électronique asimon@xlenseignes.com

3. Localisation d'installation du ou des dispositifs

Département

57

Commune LONGEVILLE LES METZ

Adresse

120 BOULEVARD SAINT SYMPHORIEN

4. Enseignes

Situation de l'activité

RDC ☒

Etage(s) n°

4.1. Enseigne n°1

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture

☐

Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²)

☐

Sur façade

parallèle à la façade

☒

perpendiculaire à la façade

☐

Sur clôture

☐

Sur auvent ou marquise

☐

Sur garde-corps

☐

Enseigne à faisceau de rayonnement laser

☐

Puissance de la source

Type d'enseigne

Lettres individuelles

☒

Bandeau support

☒

Enseigne double-face

☐

Autre (précisez) :

Enseigne lumineuse Oui ☒ Non ☐

Projection ou transparence ☒ Lettre découpées ☐ Clignotante (pharmacie et services d'urgence) ☐

Numérique ☐ Autre ☐ Précisez :

Luminance maximale : de jour 480 cd/m² de nuit 440 cd/m²

Efficacité lumineuse 108 lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif) 23H

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond ALUMINIUM BRUT lettres NOIRE

Largeur 0 1 5 0 m Hauteur 0 1 0 0 m Epaisseur 1 1 cm Surface 0 1 5 0 m²

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté - pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol 0 1 5 0 mètres Saillie sur la façade _____ cm

Largeur de la rue _____ mètres Largeur du trottoir _____ cm

4.2. Enseigne n°2

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture ☐ Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²) ☐

Sur façade ☐ parallèle à la façade ☒ perpendiculaire à la façade ☐

Sur clôture ☐ Sur auvent ou marquise ☐ Sur garde-corps ☐

Enseigne à faisceau de rayonnement laser ☐ Puissance de la source _____

Type d'enseigne

Lettres individuelles ☒ Bandeau support ☐ Enseigne double-face ☐

Précisez : **ENSEIGNE QUANTITE 2 PIECES IDENTIQUES**

Enseigne lumineuse Oui ☒ Non ☐

Projection ou transparence ☐ Lettre découpées ☒ Clignotante (pharmacie et services d'urgence) ☐

Numérique ☐ Autre ☐ Précisez :

Luminance maximale : de jour 480 cd/m² de nuit 440 cd/m²

Efficacité lumineuse 108 lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif) 23h

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond / lettres NOIRES

Largeur 0 2 7 5 m Hauteur 0 8 6 0 m Epaisseur 0 6 cm Surface 0 2 3 6 m²

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté - pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol 0 3 0 0 mètres Saillie sur la façade _____ cm

Largeur de la rue _____ mètres Largeur du trottoir _____ cm

4.3. Enseigne n°3

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture ☐ Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²) ☐

Sur façade : ☐ parallèle à la façade ☐ perpendiculaire à la façade ☐

Sur clôture ☐ Sur auvent ou marquise ☐ Sur garde-corps ☐

Enseigne à faisceau de rayonnement laser ☐ Puissance de la source _____

Type d'enseigne

Lettres individuelles ☐ Bandeau support ☒ Enseigne double-face ☐

Précisez : **ENSEIGNE POSEE SUR "TOTEM MAT EXISTANT"**

Enseigne lumineuse Oui ☒ Non ☐

Projection ou transparence ☒ Lettre découpées ☐ Clignotante (pharmacie et services d'urgence) ☐

Numérique ☐ Autre ☐ Précisez :

Luminance maximale : de jour 480 cd/m² de nuit 440 cd/m²

Efficacité lumineuse

108 lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif) 23h

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond ALUMINIUM BRUT

lettres NOIRES

Largeur 0.2.0.0 m Hauteur 0.1.0.0 m Epaisseur 1.4 cm Surface 0.2.0.0 m²**Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté - pièce AP2)**

Hauteur libre au dessus du niveau du sol 0.3.0.0 mètres Saillie sur la façade ---, --- cm

Largeur de la rue ---, --- mètres Largeur du trottoir ---, --- cm

4.4. Autres enseignes existantes pour le même établissementEnseigne sur toiture : Nombre 0 Surface cumulée 0 ---, --- m²Enseigne sur façade : Nombre 0 Surface cumulée 0 ---, --- m²Enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieure à 1m²) Nombre 0**4.5. Surface cumulée des enseignes installées et des enseignes existantes (pour le même établissement)**Surface cumulée des enseignes sur toiture de l'établissement 0.0.0.0 m² Surface cumulée des enseignes sur façade de l'établissement 0.0.8.2.2 m² Surface de la façade commerciale ---, --- m²**4.6. Cas particulier du lieu où sont localisées les enseignes**L'activité est-elle située dans une zone couverte par un RLP : Oui ☐ Non ☐

Zonage du règlement local de publicité

S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ? Oui ☐ Non ☐

Durée d'installation

Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou dans le champ de visibilité de cet immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire. (R. 581-16 II 1° du CE) Oui ☐ Non ☐

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre. (R. 581-16 II 2° du CE) Oui ☐ Non ☐

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) dans un secteur sauvegardé (R. 581-16 II 3° du CE) Oui ☐ Non ☐

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager. (ZPPAUP) ou une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4° du CE) Oui ☐ Non ☐

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection délimitée autour d'un site classé, dans un parc naturel régional, dans un site inscrit à l'inventaire ou sa zone de protection, dans l'aire d'adhésion d'un parc national, dans une zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation ou une zone de protection spéciale) (L. 581-8 du CE) Oui ☐ Non ☐

Précisez

5. Dispositif lumineux (à l'exclusion des concessions de mobilier urbain, des dispositifs de micro-affichage, et des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)**5.1. Localisation du dispositif ou du matériel**Propriété privée ☐Domaine public ☐

Superficie du terrain (hors domaine public)

---, --- m²

Référence cadastrale (indicative)

Propriété privée :

Longueur du côté de l'unité foncière bordant la voie publique

---, --- mètres

Domaine public :

Longueur du côté l'unité foncière bordant l'emplacement prévu

---, --- mètres

Distance de l'installation projetée par rapport : (uniquement dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol)

Aux limites séparatives de propriété (hors domaine public)

___, ___ mètres

aux baies des immeubles situées sur des fonds voisins

___, ___ mètres

Si la commune d'installation est dotée d'un Règlement local de publicité :

Zonage du règlement local de publicité (indicatif)

Si l'installation a lieu hors agglomération :

Emprise d'aéroport

☐

Emprise de gare ferroviaire

☐

Périmètre d'un établissement de centre commercial délimité par le RLP

☐

5.2. Nature du dispositif ou du matériel

Dispositifs muraux

Sur mur :

Nombre

Format

Sur clôture :

Nombre

Format

Sur palissade :

Nombre

Format

Autre (précisez) :

Nombre

Format

Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol

Nombre

Format

Nombre de faces :

Simple-face

☐

Double-face

☐

Dispositifs sur toiture

Nombre

Format

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation

Lettres découpées

☐

Autre (précisez) :

☐

Numérique

☐

A images animées

☐

A images fixes

☐

Vidéo

☐

Luminance maximale :

de jour

cd/m²

de nuit

cd/m²

Luminance moyenne :

de jour

cd/m²

de nuit

cd/m²

Efficacité lumineuse :

lm/W

Consommation électrique (dispositif numérique)

kWh

Extinction prévue : horaires

5.3. Autres dispositifs ou matériels existant sur le terrain (si installation sur une propriété privée)

Dispositifs muraux

Sur mur :

Nombre

Format

Sur clôture :

Nombre

Format

Sur palissade :

Nombre

Format

Autre : (précisez)

Nombre

Format

Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol

Nombre

Format

Dispositifs sur toiture

Nombre

Format

6. Installation de publicité lumineuse sur mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

N'indiquez ici que le nombre de dispositifs concernés par la concession, précisez sur la pièce AP12 leurs nature, format, localisation, distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds

Abris : Nombre

Colonnes porte-affiches : Nombre

Kiosques : Nombre

Mâts porte-affiche : Nombre

Mobilier d'information : Nombre

7. Dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales supportant de la publicité lumineuse (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

Surface de la devanture commerciale

____, ____ m²

La surface cumulée des dispositifs déclarés et déjà présents ne peut excéder le dixième de la surface de la devanture commerciale, dans la limite de 2 m²

Nature des dispositifs

Surface	____, ____ m ²	Nombre	____	Cumul	____, ____ m ²
Surface	____, ____ m ²	Nombre	____	Cumul	____, ____ m ²
Surface	____, ____ m ²	Nombre	____	Cumul	____, ____ m ²
Surface cumulée des dispositifs déclarés					____, ____ m ²

Autres dispositifs de petit-format lumineux et non lumineux déjà installés sur la devanture concernée

Surface	____, ____ m ²	Nombre	____	Cumul	____, ____ m ²
Surface	____, ____ m ²	Nombre	____	Cumul	____, ____ m ²
Surface	____, ____ m ²	Nombre	____	Cumul	____, ____ m ²
Surface cumulée des dispositifs déjà installés					____, ____ m ²

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation

Lettres découpées ☐ Autre (précisez) ☐

Numérique ☐ A images animées ☐

A images fixes ☐ Vidéo ☐

Luminance maximale de jour cd/m² de nuit cd/m²

Luminance moyenne de jour cd/m² de nuit cd/m²

Efficacité lumineuse lm/W

8. Bâches

8.1. Bâches de chantier

Nature des travaux (précisez)

Durée des travaux

BBC rénovation ☐

Emplacement de l'échafaudage

Surface de la bâche ____ m² Surface de la publicité : ____ m²

Durée d'installation de la bâche

8.2. Emplacement de bâches publicitaires

Type de support

Surface de la bâche ____ m²

Durée d'installation

9. Dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

Type de manifestation annoncée

Date de la manifestation annoncée

Surface du dispositif

Durée d'installation

10. Engagement du demandeur ou du mandataire

J'atteste avoir qualité pour effectuer la présente demande d'autorisation préalable.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à : TALANGE

Le, 02 06 2025

Signature du demandeur

AL ENSEIGNES SARL
Pôles d'Activités Talange Nord
57525 TALANGE
Tél. 03 87 72 17 54
Siret 421 891 542 00028

Votre demande d'autorisation doit être établie en 3 exemplaires et doit être adressé :

- à la mairie où est envisagé le dispositif; lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bache ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- à la préfecture du département où est envisagé le dispositif; lorsque la commune n'est pas couverte par un règlement local de publicité

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la mairie ou de la préfecture. Les données recueillies seront transmises au x services compétents pour l'instruction de votre demande.

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une
préenseigne ou une enseigne

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir 3 dossiers.

1. PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES DEMANDES

Pièce		Nombre d'exemplaires
AP1. Plan de situation du terrain (1)	☐	3
AP2. Plan de masse coté (1)	☐	3
AP3. Représentation graphique de l'enseigne cotée en trois dimensions	☐	3
AP4. Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif	☐	3

(1) cette pièce n'est pas exigée si le matériel est implanté sur le domaine public
Pour les dispositifs de micro affichage, les pièces AP1 et AP2 concernent la devanture commerciale et non le terrain.

2. PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À JOINDRE EN FONCTION DES DISPOSITIFS

Lorsque la demande concerne une enseigne ou une enseigne laser

AP5. Mise en situation de l'enseigne	☐	3
AP6. Vue de l'immeuble concerné avec et sans l'enseigne, ou avant changement de l'enseigne	☐	3
AP7. Appréciation sur son intégration dans l'environnement	☐	3
AP8. Notice descriptive mentionnant la puissance de la source laser, les caractéristiques du ou des faisceaux et la description des effets produits	☐	3

Lorsque la demande concerne un dispositif publicitaire lumineux, l'installation de publicité lumineuse sur du mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage ou l'installation de publicité lumineuse sur du micro-affichage

AP9. Analyse du cycle de vie du dispositif	☐	3
AP10. Visibilité depuis la voie publique la plus proche	☐	3
AP11. Appréciation sur sa compatibilité avec le cadre de vie environnant, sur son insertion architecturale, sur son respect des principes de la sécurité routière, sur les nuisances visuelles pour l'homme et l'environnement	☐	3
AP12. Liste des dispositifs de mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage indiquant pour chaque dispositif : sa nature, son format, sa localisation, sa distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds voisins et les éléments des pièces AP9, AP10 et AP11.	☐	3

Lorsque la demande concerne un emplacement de bâche

AP13. Esquisses ou photos de la bâche et de l'emplacement envisagé	☐	3
AP14. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports	☐	3
AP15. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière	☐	3

Lorsque la demande concerne un dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

AP16. Esquisses ou photos du dispositif, de la publicité et de l'emplacement envisagé	☐	3
AP17. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports	☐	3
AP18. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière	☐	3

Notice d'information pour les demandes d'autorisations préalables d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

1 – DANS QUEL CAS UTILISER CE FORMULAIRE ?

- **Quels dispositifs sont concernés par la demande d'autorisation préalable ?**

Sont concernés par l'autorisation préalable :

- o Enseignes:
 - Installées sur le territoire d'une commune couverte par un Règlement Local de Publicité
 - Installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du code de l'Environnement
 - Installées dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- o Enseignes à faisceau laser
- o Enseignes temporaires :
 - Installée sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du CE
 - Scellées au sol ou installées sur le sol dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- o Dispositifs de publicité lumineuse, autre que ceux supportant des affiches éclairées par projection ou transparence
- o Mobilier urbain supportant de la publicité lumineuse,
- o Emplacement de bâches
- o Dispositifs de dimension exceptionnelle

2 – INFORMATIONS UTILES

- **Qui doit déposer une demande d'autorisation préalable ?**

Vous devez déposer une demande dans l'une des deux situations suivantes :

- o Enseignes : vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui exerce l'activité signalée
- o Dispositif publicitaire : vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui projette d'exploiter le dispositif ou le matériel

3 – MODALITÉS PRATIQUES

- **Comment constituer le dossier de demande d'autorisation ?**

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Attention : votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

- **Où déposer le dossier ?**

La demande d'autorisation préalable doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée contre récépissé daté :

- Soit en mairie : lorsque la commune où est envisagé le dispositif est couverte par un règlement local de publicité, ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- Soit en préfecture : lorsque la commune où est envisagé le dispositif n'est pas couverte par un règlement local de publicité

- **Quand sera donnée la réponse ?**

Le délai d'instruction est de 2 mois.

A défaut de notification dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

4 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous avez un doute sur le régime (déclaration ou autorisation) auquel doit être soumis le dispositif, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture du lieu où vous souhaitez installer le dispositif.

▲ **Adresse du portail Internet du ministère :**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

▲ **Vous pouvez remplir un formulaire en ligne :**

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14798.do



Ministère chargé
de l'Environnement

Récépissé de dépôt d'une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable pour un ou plusieurs dispositifs ou matériels supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne.

Le délai d'instruction de votre dossier est de DEUX MOIS, suivant la réception de votre dossier, et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier, qu'il vous convient de produire dans un délai de deux mois suivant la réception de ce courrier.

Si vous ne produisez pas les informations, pièces et documents manquants dans ce délai, votre demande fera l'objet d'une décision tacite de rejet.

Lorsque votre dossier sera complet, dans le délai imparti, vous recevrez alors le présent récépissé faisant courir le délai d'instruction.

Si vous n'avez pas reçu de décision concernant votre demande à la fin des deux mois suivant la réception du présent récépissé, votre demande est réputée accordée et vous pourrez installer votre dispositif.

Cadre réservé à l'administration

Le(s) dispositif(s) ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation

Cachet de l'administration :

n° AP-057-412-25-0002

déposée le : 03/06/25

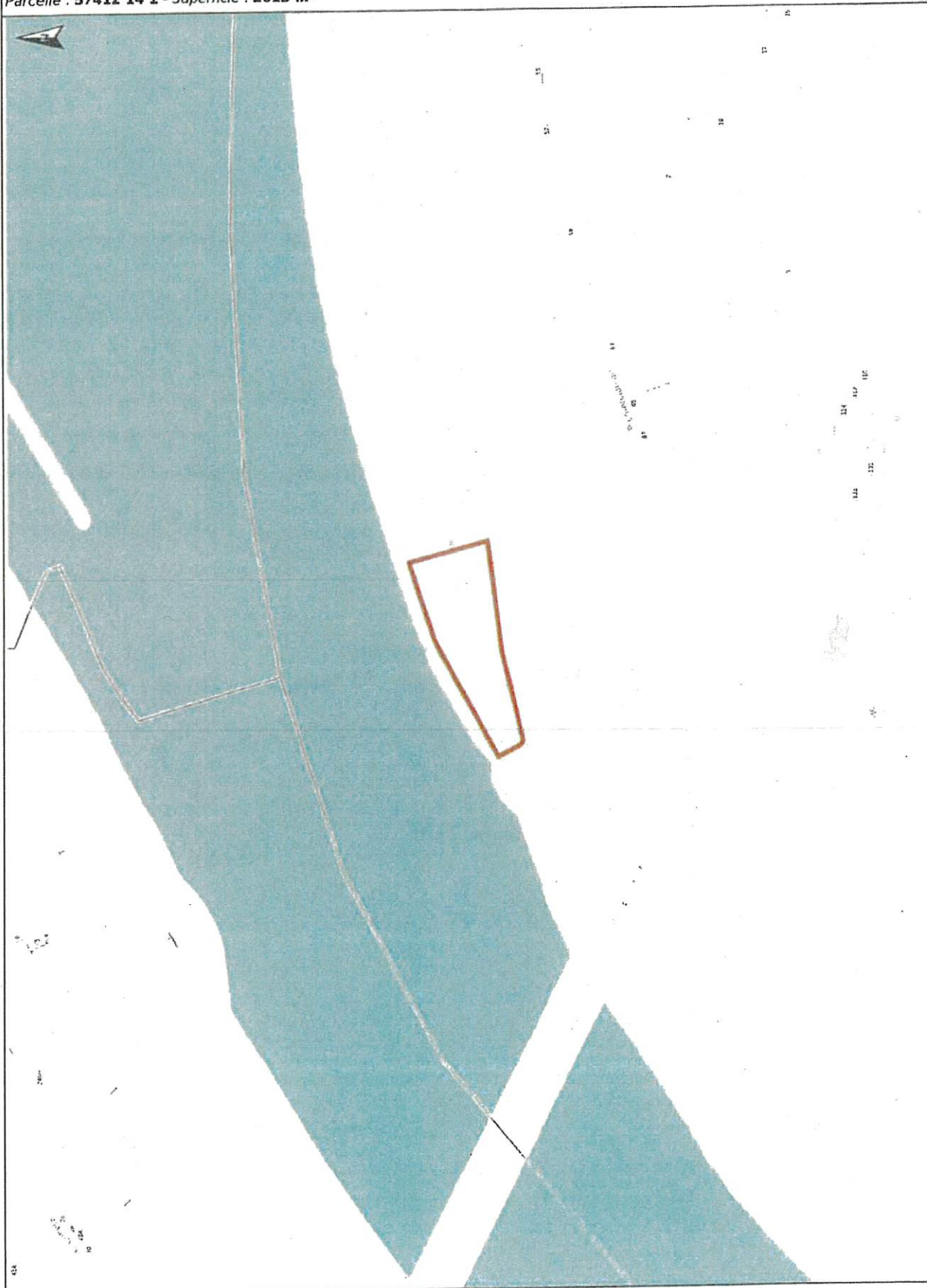
par XL Enseignes

est autorisé à défaut de réponse de l'administration deux mois
après cette date.



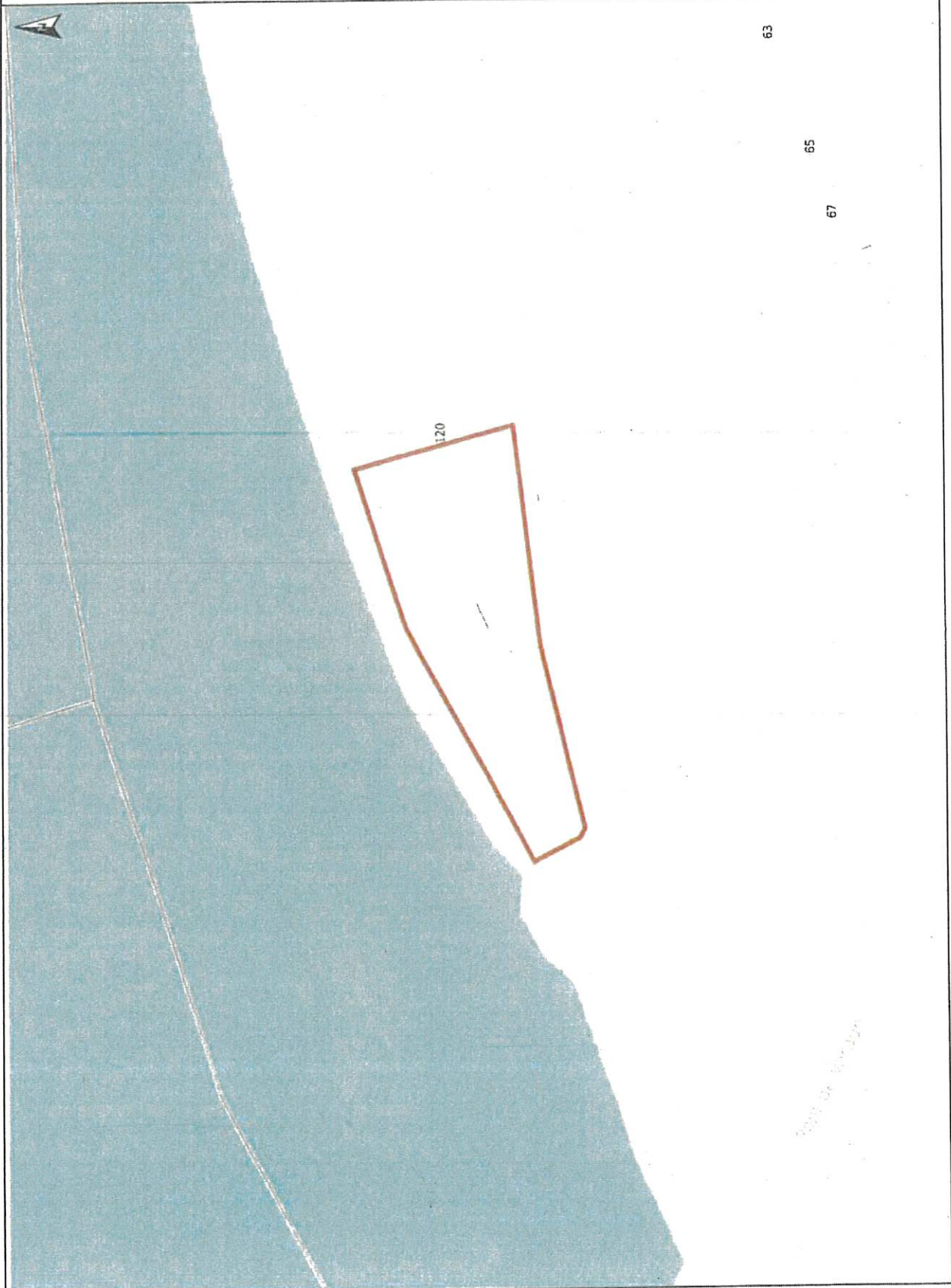
Adresse du terrain : 120 Boulevard Saint-Symphorien 57050 Longeville-lès-Metz

Parcelle : 57412 14 1 - Superficie : 2013 m²

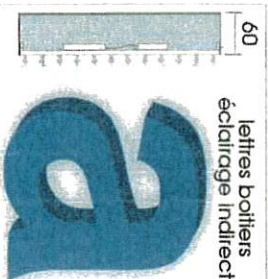


Adresse du terrain : 120 Boulevard Saint-Symphorien 57050 Longeville-lès-Metz

Parcelle : 57412 14 1 - Superficie : 2013 m²



Profil LBI



60
lettres boîtiers
éclairage indirect

lettres boîtiers en aluminium laqué roi 9005 MAI

relief des lettres : 60 mm

semelle PMMA blanc diffusant

LED : blanc

type de LED

fixation : par tiges filetées

quantité : 2 pièces

Teintes
RAL :
■ 9005

2 3

2774 mm

856 mm

513 mm

204 mm

946 mm

Echelle
1/20

Les Rives

Les Rives

BON
POUR
ACCORD

date :
nom :
signature :

Avant



2025 / Rives (les)

Al Rives (les) - enseigne maille

30.05.2025

CZ/AS

NIDE

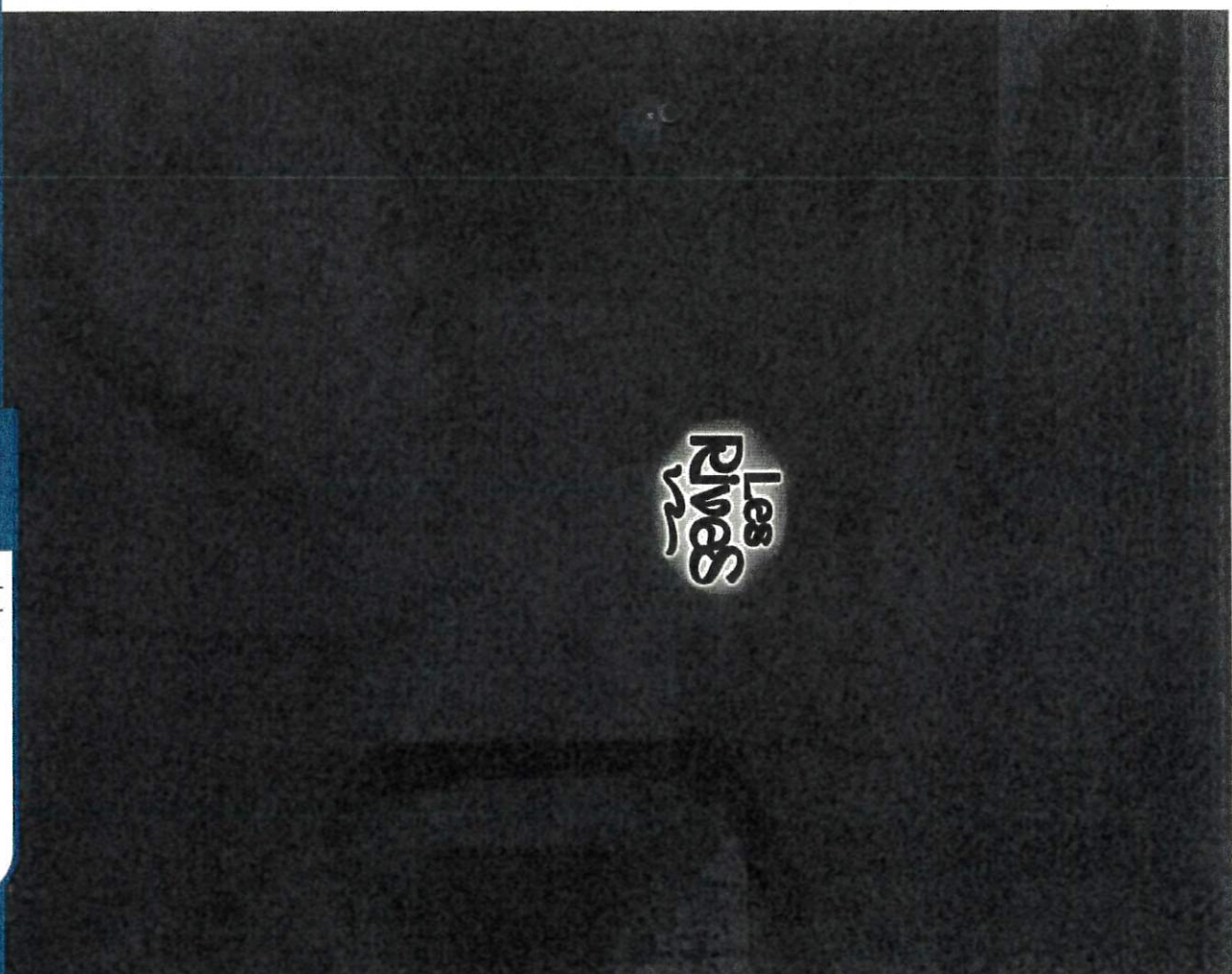
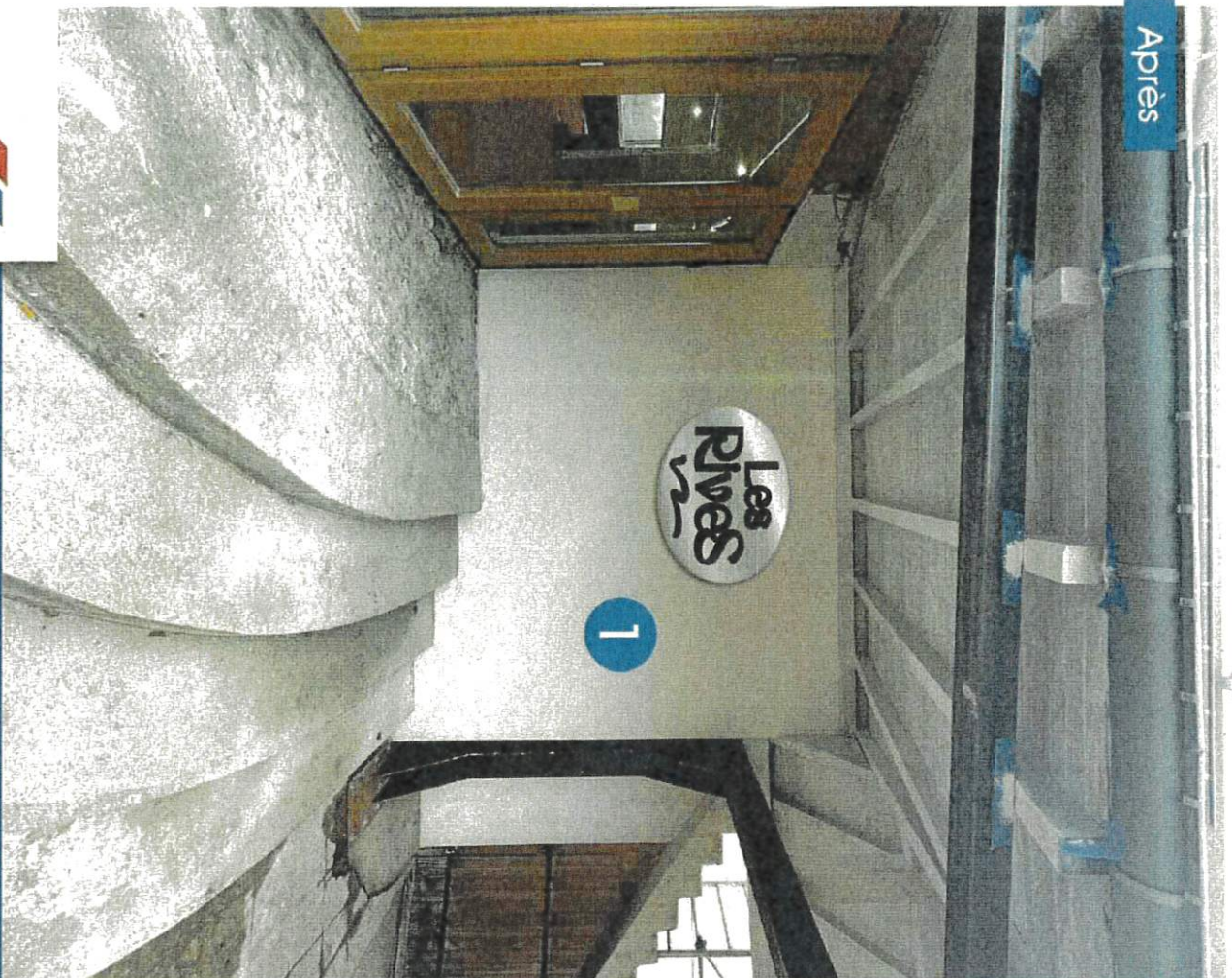
page : 2a

BON
POUR
ACCORD

date :
nom :
signature :

En signant ce BON A TIRER, vous vous engagez à avoir vérifié tous les éléments présents sur ce document. La société AL Enseignes ne peut être tenue responsable si une erreur subsiste malgré votre relecture. Tel 03 87 72 17 54

Après

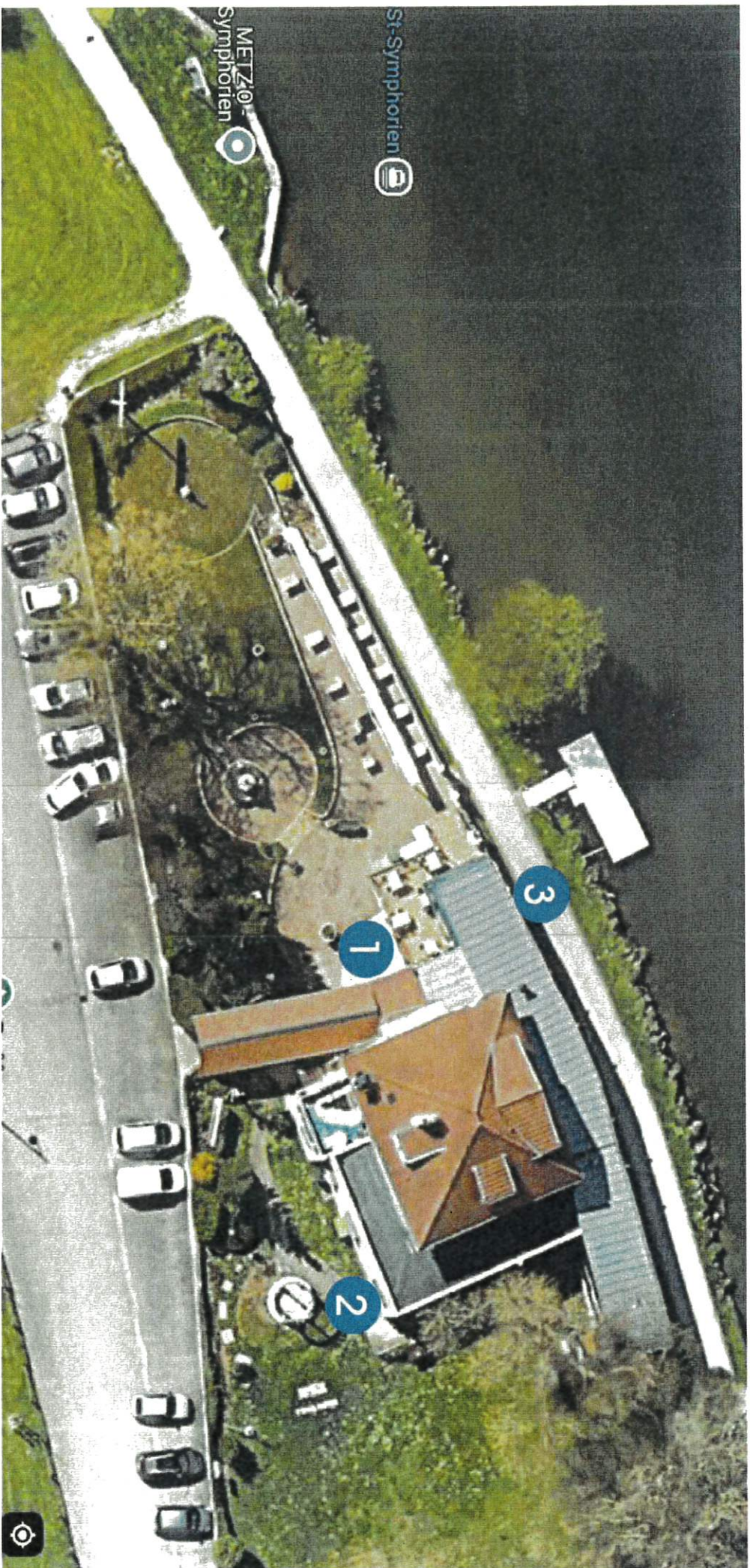


BON
POUR
ACCORD

date :

nom :

signature :



BON
POUR
ACCORD

date :
nom :
signature :



2025 / Rives (les)

AI Rives (les) - enseigne malte

30.05.2025

CZ/AS

NIDE

page : 1a

**BON
POUR
ACCORD**

date :
nom :
signature :

Profil LBI

lettres boîtiers
éclairage indirect

60



lettres boîtiers en aluminium laqué ral 9005 MAT
relief des lettres : 60 mm

semelle PMMA blanc diffusant

LED : blanc

type de LED

fixation : par tiges filetées

sur tôle de fond aluminium ral. 9006 rebords de 50 mm

+ dibond alu brossé 3mm

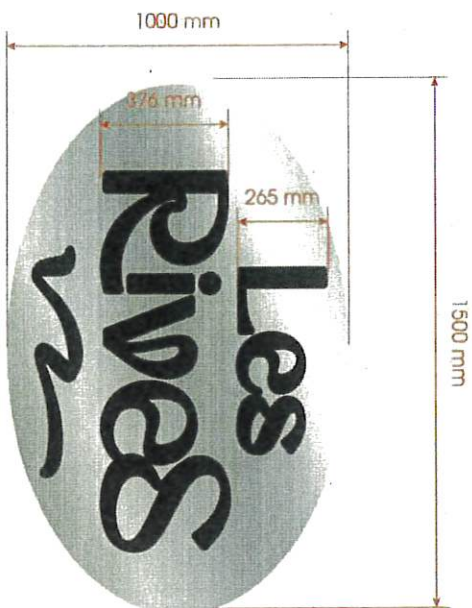
quantité : 1 pièce

Teintes
RAL :

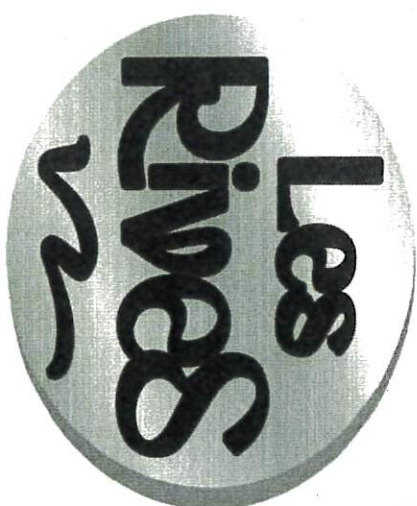
■ 9005

50 mm

60 mm



1



Echelle
1/20

ENSEIGNES
VOTRE IMAGE SUR MESURE

2025 / Rives (les)

AI Rives (les) - enseigne murale

30.05.2025

CZ/AS

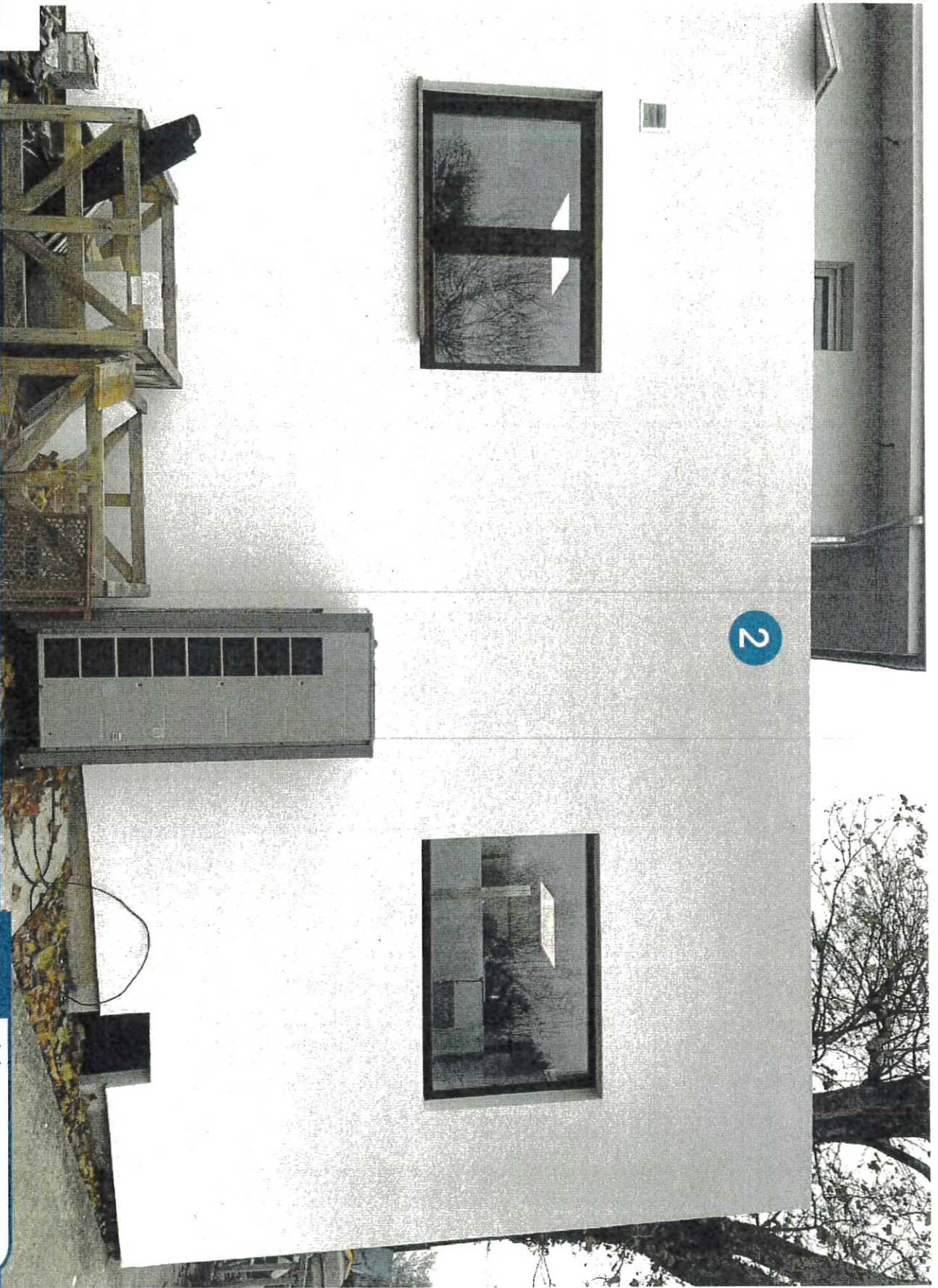
N/D/E

page : 1

BON
POUR
ACCORD

date :
nom :
signature :

Avant



2025 / Rives (es)

A1 Rives (es) - enseigne maille



30.05.2025



C2/AS



N'DE

page : 4

BON
POUR
ACCORD

date :
nom :
signature :

Avant



2025 / Rives (es)

AI Rives (es) - enseigne mobile

30.05.2025

CZ/AS

N°DE

page : 40

BON
POUR
ACCORD

date :

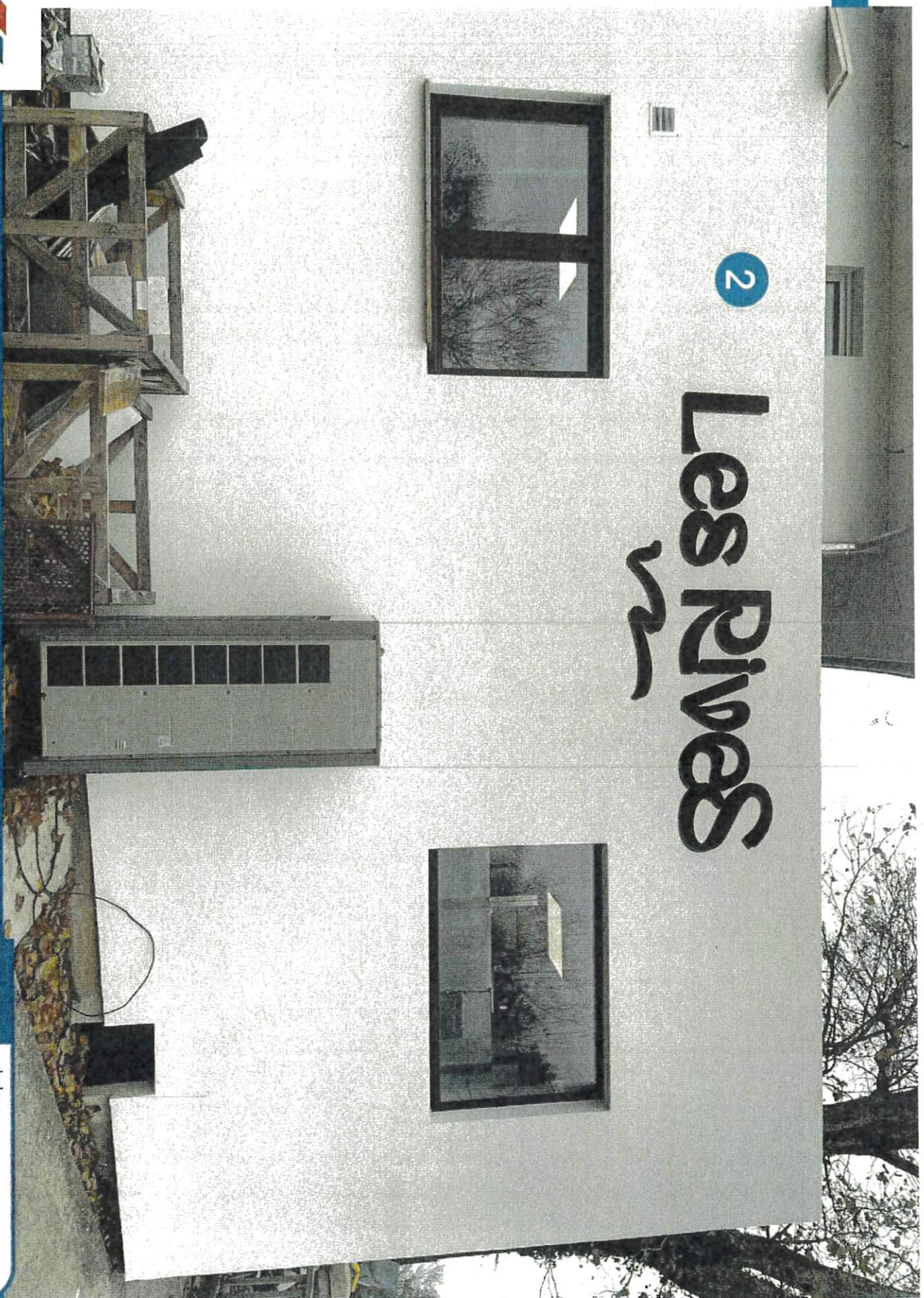
nom :

signature :



2

Les Rives



Echelle
1/30



2025 / Rives (les)

AI Rives (les) - enseigne malin

30.05.2025

CZ/AS

N°DE

page : 5

BON
POUR
ACCORD

date :
nom :
signature :

2 Les Rives

2025 / Rives (tes)

A1 Rives (tes) - enseigne maille

30.05.2025

CZ/AS

N°DE

page : 6

BON
POUR
ACCORD

date :

nom :

signature :




Echelle
1/40

Avant



BON
POUR
ACCORD

date :

nom :

signature :

Avant



BON
POUR
ACCORD

date :
nom :
signature :

3 Les Rives

Echelle
1/40

BON
POUR
ACCORD

date :

nom :

signature :

Caisson lumineux double face
Chant RAL : 9006

retours 70 mm

+ châssis aluminium

Faces aluminium ajourées + dibond ajouré effet alu brossé
contre collage PMMA blanc diffusant 3 mm + dual color
Eclairage leds

+ mât de 4000 m

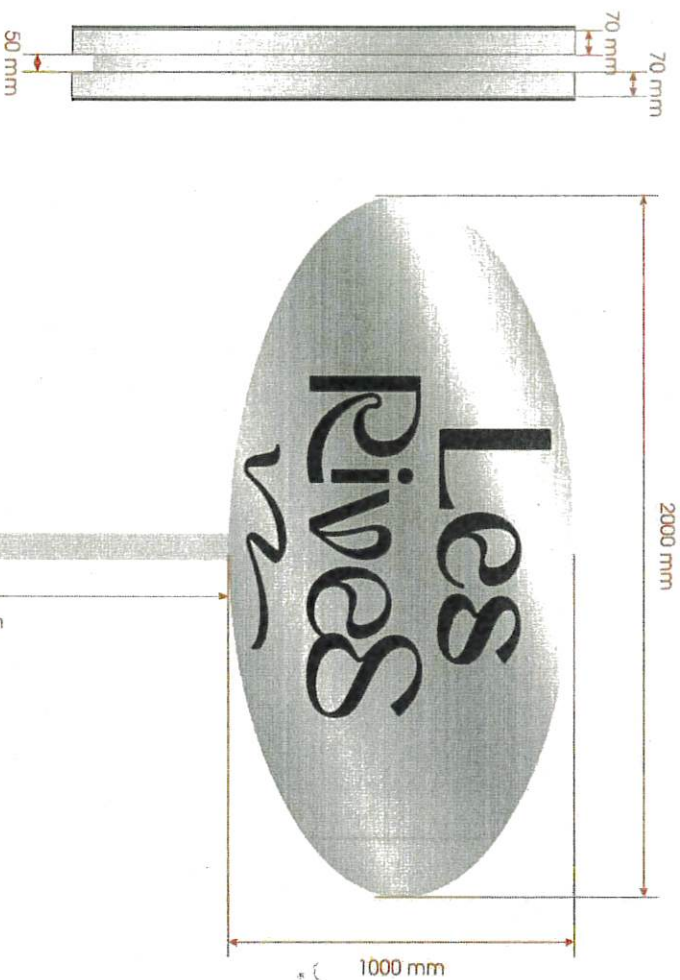
quantité : 2 caissons pour réaliser le double face.

Teintes :

■ dual color

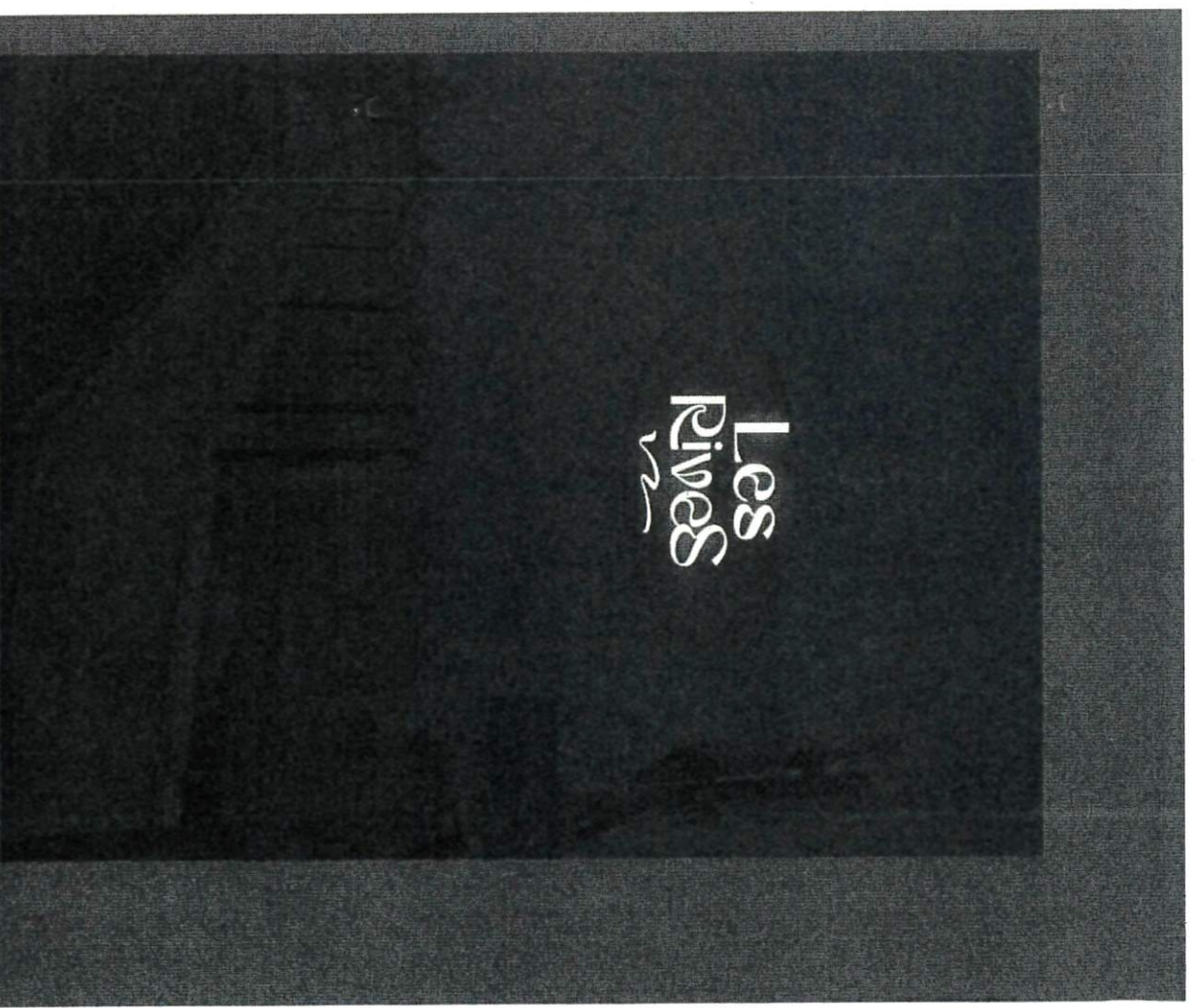
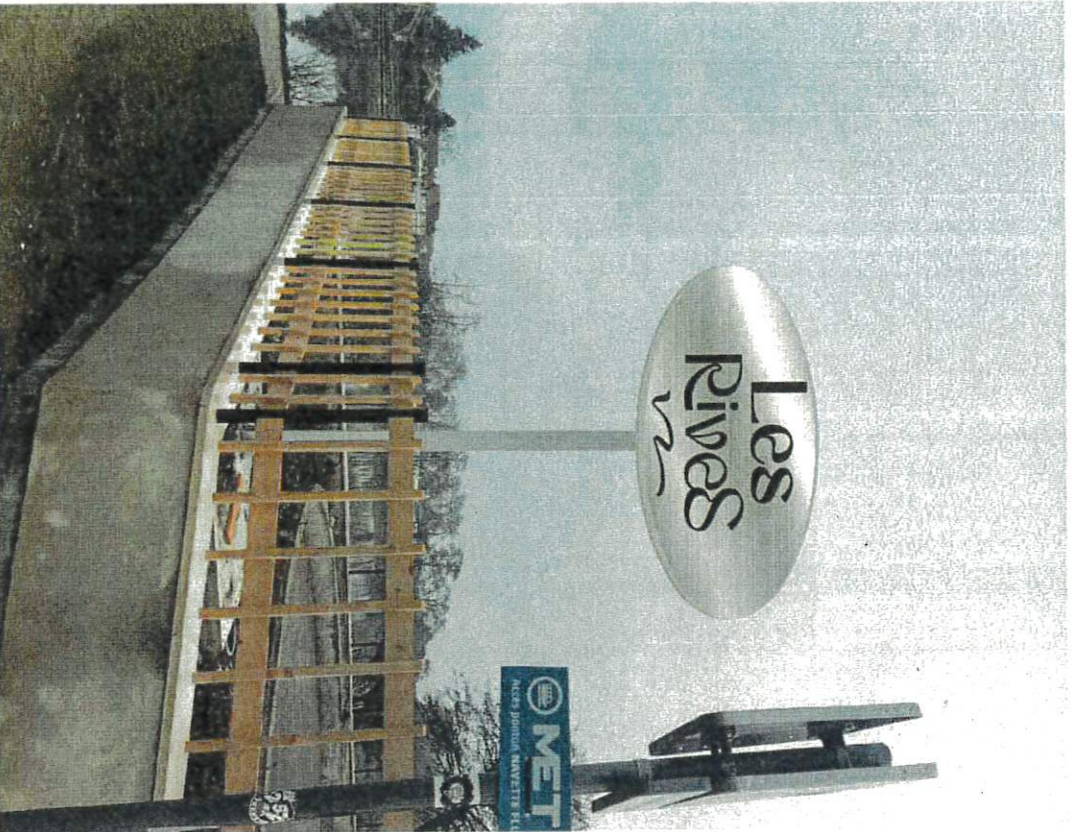
■ ral. 9006

4



Echelle
1/20





Echelle
1/30



2025 / Rives (les)

AI Rives (les) - enseigne maille

30/05/2025

CZ/AS

N'DE

page : 10

BON
POUR
ACCORD

date :

nom :

signature :

En signant ce BON A TITRE, vous vous engagez à avoir vérifié tous les éléments présents sur ce document. Le sociétaire XL Enseignes ne peut être tenue responsable si une erreur subsiste malgré votre relecture. Tel 03 87 72 17 54

Avant

4



2025 / Rives (Ies)

AI Rives (Ies) - enseigne maîtie



30.05.2025



CZ/AS



NIDE

page : 10

BON
POUR
ACCORD

date :

nom :

signature :